

Séminaire de formation continue

## Les enjeux du passage à la majorité:

Entretien, droit pénal, droit de  
protection de l'adulte et de l'enfant

3 octobre 2025

# LES ENJEUX DU PASSAGE À LA MAJORITÉ: ENTRETIEN, DROIT PÉNAL, DROIT DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE L'ENFANT

## Public concerné

Juges, greffiers/ères, avocat-e-s, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, autorités pénales, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices.

## Contenu

La majorité atteinte à l'âge de 18 ans donne de nouveaux droits aux jeunes, qui ne sont plus soumis à l'autorité parentale. Pour autant, être majeur, ne signifie pas forcément être autonome, ni être indépendant financièrement de ses parents. Au surplus, pour les jeunes pris en charge par les services de protection de l'enfance ou qui ont été confrontés pendant leur minorité à la justice pénale, le passage à la majorité est une étape importante, un changement de statut qui peut bouleverser leur vie.

L'objectif de cette journée, organisée en collaboration avec Iuris Conseil Junior, est de mieux connaître le profil des jeunes de 17 ans qui à la majorité vont avoir besoin d'une aide financière ou d'une mesure de protection civile ou pénale. Une première conférence sera consacrée au calcul de la contribution d'entretien des enfants majeurs à la lumière des dernières jurisprudences en la matière. Une deuxième conférence aura pour but de présenter les changements dans le régime pénal applicable aux mineurs suite à leur accession à la majorité. Une dernière conférence présentera les mesures de protection de l'adulte et de l'enfant qui pourraient s'appliquer au moment où une mère mineure devient majeure.

## Intervenant-e-s

**Virginie Jaquery**, avocate, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, Présidente de Iuris Conseil Junior

**Loïc Parein**, docteur en droit, avocat spécialiste FSA droit pénal, chargé de cours à l'Université de Fribourg, chargé d'enseignement à l'Université de Genève

**Micaela Vaerini**, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

## Date

**Vendredi 3 octobre 2025, de 9h15 à 15h30**

## Direction

**Alexandra Jungo**, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

## Responsable de la formation

**Micaela Vaerini**, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

## Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

## Frais d'inscription

CHF 300.-

## Délai d'inscription

3 septembre 2025

Inscription en ligne > [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)

## Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit ; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

## **Inscription et organisation**

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél: +41 (0)26 300 73 39

E-mail: [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)

[www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)